



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le **04 JUN 2025**

ID : 057-245700695-20250521-B20250520\_22\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt mai à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quatorze mai sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaients présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaients également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

Etait excusée : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel



## **22. Objet : Abrogation de la délibération - District Basket Rodemack Kanfen - Annulation de la demande de subvention au titre du soutien au club dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un véhicule**

Vu l'article L. 242-2 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la décision n° 26 du Bureau communautaire en date du 18 mars 2025 relative à une demande de subvention de l'association District Basket Rodemack Kanfen pour l'acquisition d'un véhicule,

Considérant le courrier de l'association District Basket Rodemack Kanfen en date du 3 avril 2025,

Par décision n° 26 du 18 mars 2025, le Bureau communautaire avait décidé d'octroyer une subvention de 22 000 € à l'association District Basket Rodemack Kanfen au titre du soutien aux clubs dans le cadre d'un projet d'investissement. Le 3 avril 2025 l'association District Basket Rodemack Kanfen a fait part à la CCCE de sa décision d'annuler son projet d'acquisition d'un véhicule et d'annuler par voie de conséquence sa demande de subvention.

La décision du Bureau communautaire d'attribuer une aide financière à l'association constitue un acte créateur de droits et dont les conditions de légalité ne sont pas remises en cause. Le projet de convention encadrant le versement de la subvention prévoit comme conditions la réalisation effective de l'achat et la présentation de son justificatif, conditions qui ne pourront désormais être remplies. Aussi, il convient d'abroger la décision n° 26 du Bureau communautaire du 18 mars 2025 et de procéder à la résiliation de ladite convention.

Considérant ces éléments,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'abroger la décision n° 26 du Bureau communautaire en date du 18 mars 2025 octroyant une subvention de 22 000 € à l'association District Basket Rodemack Kanfen au titre du soutien aux clubs dans le cadre d'un projet d'investissement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 21 mai 2025

Le Président,

Michel PAQUET

